

Trente ans de politiques du logement

*Régulièrement critiquées,
les politiques publiques
en faveur du logement n'ont
pas atteint leurs objectifs.
Mais l'expérience accumulée
permet aujourd'hui d'imaginer
une ville plus inclusive*

Depuis plus de trente ans, de multiples lois se sont succédé et des milliards ont été mobilisés pour concilier les objectifs des politiques du logement avec un nouvel impératif de mixité sociale, pour remédier aux maux et malaises croissants de notre société, associés à la ségrégation sociale par le logement. Ces politiques font régulièrement l'objet de débats et critiques, interrogeant leur efficacité, leur coût et leur cohérence, voire leurs contradictions. Les déséquilibres, dysfonctionnements, blocages, imperfections et autres sources d'insatisfaction demeurent nombreux. Et les défis à relever sont immenses.

Faire l'inventaire des empilages et successions de dispositifs mis en place depuis trente ans dans la politique du logement et les politiques de la ville, peut donner le tournis. La critique est facile. Mais placées dans leur contexte, confrontées à la réalité du terrain, aux pressions économiques et aux forces du marché, les politiques du logement ont permis de réels progrès, petites victoires et grandes avancées, dont l'évaluation, les correctifs et ajustements permanents ne cessent d'affiner la pertinence.

Alors qu'a-t-on appris ? Quel bilan peut-on tirer de ces politiques ? Pour quels résultats ?

Une des difficultés à évaluer la politique du logement tient au fait qu'il en existe plusieurs. « Celle de l'Etat et celles des collectivités locales, celle de la construction et celle de la politique sociale ou de la planification urbaine, dont certains aspects relèvent des collectivités, par exemple les départements, tandis que d'autres, comme les permis de construire, relèvent des communes », détaille Jean-Claude Driant, professeur à l'Ecole d'urbanisme de Paris. Cette diversité d'objectifs et d'instruments brouille aussi l'analyse économique. « La Cour des comptes dénonce le fait que les politiques du logement sont très consommatrices d'argent public, explique-t-il. Mais sur les 40 milliards d'euros d'aides diverses consacrées au logement, 6 milliards correspondent à la TVA réduite sur les travaux, qui relève plus d'un soutien public au secteur artisanal que de la satisfaction des besoins des particuliers en logements. » Pour comprendre l'enchaînement des politiques du logement au regard de ses objectifs de mixité sociale, il faut les replacer dans leurs contextes historique, économique et démographique, marqués par la

reconstruction d'après-guerre, les Trente glorieuses et les mutations sociales qu'elles ont plus ou moins bien accompagnées ou subies.

De la construction intensive à l'urbanisme raisonné

Il y a cinquante ans, la politique du logement était d'abord une politique de construction, avec des objectifs quantitatifs et des perspectives d'expansion marquées par les espoirs et défis de l'époque. Il faut attendre 1950 pour que la population française dépasse enfin son niveau de 1914 (41,5 millions d'habitants). Mais elle croît ensuite de plus de 6 % par an jusqu'au premier choc pétrolier en 1973, dépassant 45 millions en 1960, puis 50 millions en 1970. « *Il fallait trouver de nouveaux terrains constructibles pour étendre l'urbanisation. On prévoyait que les villes allaient connaître un doublement de leur peuplement et un quadruplement de leur surface. C'était le contexte de la loi d'orientation foncière (LOF) du 30 décembre 1967* », rappelle Joseph Comby, directeur de *La Revue Foncière*.

Créer des villes à la campagne, ou des villes en hauteur, tout serait plus facile avec le progrès industriel et le raccourcissement des distances, grâce au déploiement de l'automobile, du téléphone, des transports en communs, et même des ascenseurs. Ce modernisme ne laissait pas insensible par rapport aux logements anciens, bien moins confortables et fonctionnels qu'aujourd'hui. « *En 1968, à La Grande Borne (Grigny, Essonne), on logeait le directeur de cabinet du préfet, des hauts fonctionnaires, des professeurs ; l'utopie avait une réalité* », raconte Bernard de Korsak, ancien président d'Habitat et Humanisme Ile-de-France. On construisait à tout-va : jusqu'à 560 000 logements neufs pour l'année 1974, un record par rapport au parc d'environ 19 millions de logements de l'époque. Aujourd'hui, on construit péniblement 340 000 logements par an, soit 1 % par rapport à un parc de 35 millions de logements. Jusqu'en 1977, 80 % des logements étaient construits avec des aides directes de l'Etat. « *La grande réforme de Raymond Barre, en 1977, a radicalement changé les choses en faisant entrer le logement dans une politique de marché, par opposition à la planification territoriale prévalant auparavant dans le domaine de la construction* », explique M. Driant.

Les enjeux des politiques du logement évoluent avec les chocs pétroliers de 1973 et 1979, les crises économiques et l'envolée du chômage au cours de la décennie suivante. Les émeutes liées aux tensions policières après le décès d'un jeune motard, Thomas Claudio, à Vaulx-en-Velin (Rhône), « *cité dortoir près de Lyon* », déclare Bruno Masure au journal télévisé du 7 octobre 1990, marquent un tournant pour les politiques du logement, investies de nouvelles missions : lutter contre l'exclusion et la ségrégation.

LE RENOUVELLEMENT URBAIN AU CHEVET DE LA MIXITÉ

Il est pour la première fois question de mixité sociale avec la LOV, la loi d'orientation pour la ville du 13 juillet 1991, qui doit « *assurer à tous les habitants des villes des conditions de vie et d'habitat favorisant la cohésion sociale et de nature à éviter ou à faire disparaître les phénomènes de ségrégation. Cette politique doit permettre d'insérer chaque quartier dans la ville et d'assurer dans chaque agglomération la coexistence des diverses catégories sociales* », selon son article 1^{er}. Elle introduit l'objectif quantitatif de 20 % de logements sociaux par commune.

La loi SRU du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains, marque un autre tournant. L'objectif de 20 % de logements sociaux imposé à tous les maires, à l'article 55 de la loi SRU modifiant le Code de la construction et de l'urbanisme, est la mesure la plus symbolique. « *La Loi SRU marque aussi un vrai tournant dans la politique d'urbanisation contre l'extension des villes, pour adopter un schéma de transformation de la ville sur elle-même* », analyse M. Comby. Cette tendance est confortée par la loi Borloo du 1^{er} août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine, qui prévoit de détruire des logements sociaux vétustes là où il y en a trop, pour les remplacer par de nouveaux là où il en manque. Un budget de 12 milliards d'euros sera mobilisé

pour relever ce défi à travers un Programme national de rénovation urbaine (PNRU) étalé sur dix ans, le PNRU 2004-2015, coordonné par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Le droit au logement et ses contrariétés

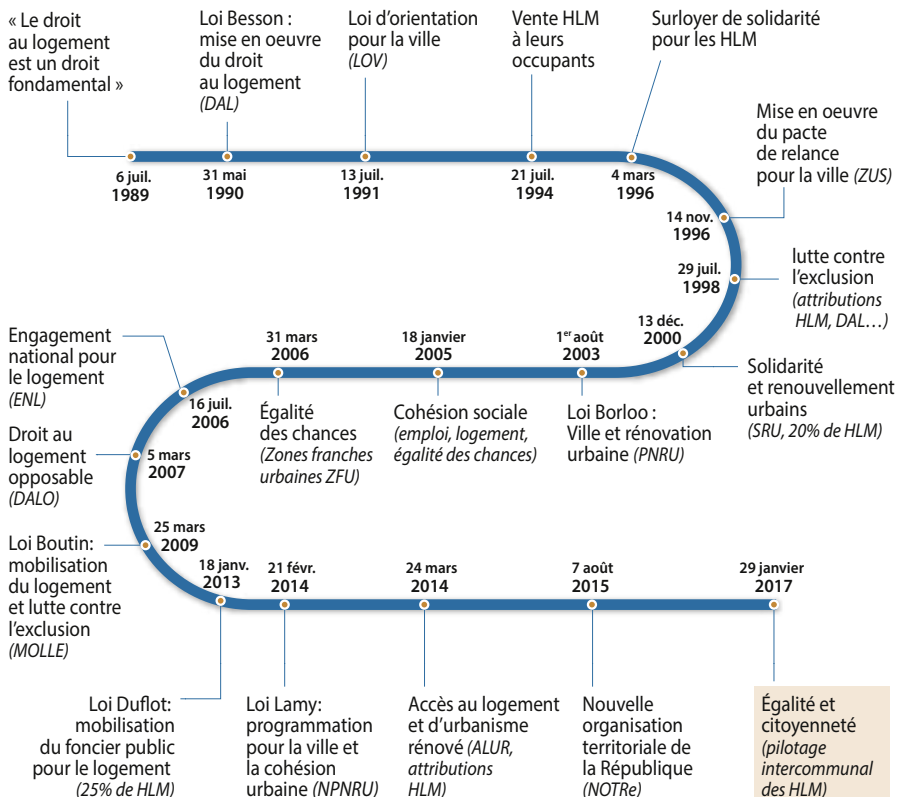
Orientées dans une approche plus qualitative que quantitative, de démolition et rénovation plutôt que de construction à tout prix, les politiques du logement favorisant la mixité sociale doivent aussi composer avec un nouvel impératif : loger tout le monde. « *Le droit au logement est un droit fondamental* », annonce ainsi l'article 1^{er} de la loi du 6 juillet 1989 sur les rapports locatifs, bientôt complétée par la loi Besson du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, dont l'article 1^{er} précise que « *garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation* ».

Pour prendre en compte l'influence de militants de la cause, comme l'Abbé Pierre ou le Père Bernard Devert, fondateur de l'association Habitat et Humanisme, la loi du 29 juillet 1998 d'orientation et de lutte contre l'exclusion prévoit de consulter les « *associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement* » pour la mise en œuvre de ce droit, qui devient « *opposable* » avec la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable (DALO).

Louables, ces deux ambitions font peser une lourde responsabilité sur la politique du logement en général, et sur le logement social en particulier. « *Les enjeux urbains*

30 ans de politiques publiques pour le logement et la mixité sociale

Principales lois votées



dépassent le logement seul et sont parfois en contradiction avec la seule politique du logement, note Jean-Claude Driant. Par exemple, l'objectif d'accueillir les plus pauvres et de développer la mixité est porteur d'une contradiction, car l'objectif de mixité sociale est parfois contradictoire avec le DALO. »

L'amélioration de la mixité n'est d'ailleurs pas flagrante. L'INSEE a publié, en 2017, une étude sur les anciennes zones urbaines sensibles (ZUS), « zones caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi », selon la loi du 14 novembre 1996 qui les a définies. Ses conclusions ? Ces 750 ZUS comportaient, en moyenne, 63 % de logements sociaux en 2013, contre 18 % dans les quartiers environnants. Mauvaise surprise, cet écart ne s'est pas réduit mais, au contraire, s'est accru par rapport à 2006. La part des logements sociaux a progressé dans les ZUS (+0,7 point), tandis qu'elle reculait dans les quartiers environnants (-1,5 point).

Inertie immobilière

La difficulté à convaincre les communes ayant peu de logements sociaux d'en construire est l'une des raisons majeures de ce constat. « Ce qui était moins attendu est que beaucoup d'habitants des quartiers visés par ces programmes de renouvellement ne voulaient pas les quitter », explique Jean-Claude Driant. Grâce au foncier quasi gratuit qui leur était alloué, des promoteurs ont construit des logements à prix abordables dans ces quartiers mais, surprise, ils les ont surtout vendus aux résidents locaux ayant les moyens de devenir propriétaires sans quitter leur quartier. « L'idée de mixité est un peu un échec si on n'attire personne de l'extérieur dans ces quartiers, analyse M. Driant. Mais on a aussi assisté à de vraies transformations, comme à Vaulx-en-Velin, à Orly, ou à Nantes avec le désenclavement du quartier Malakoff, à moins d'un quart d'heure à pied du château, mais jusqu'alors isolé de la ville par des voies ferrées et routières infranchissables. Cela n'a pas fait sortir les habitants de la pauvreté, mais ouvert les quartiers sur l'extérieur. »

Le bilan du PNRU est cependant provisoire, ce qui incite à l'optimisme. A peine plus d'un tiers de ces 750 zones urbaines sensibles ont fait l'objet de rénovations lourdes, concentrées sur 594 quartiers parmi les plus pauvres. Dans les quartiers ciblés par ces programmes, le taux de logements sociaux a été réévalué de 64,5 % à 61,1 % entre 2003 et 2013, selon l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV). « Cela s'explique par la démolition d'environ 15 % du parc de logements sociaux et la construction d'environ 40 000 logements privés », détaille son dernier rapport. L'histoire est donc loin d'être

CHIFFRES

Améliorer la mixité sociale requiert une meilleure coordination des acteurs concernés (élus locaux, bailleurs sociaux, élus, services de l'Etat, élus locaux...) au niveau territorial pour lutter contre la ségrégation et la paupérisation frappant les communes et quartiers les plus défavorisés économiquement, en terme d'emplois et de revenus.

1514 Le nombre de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) identifiés en 2015, en application de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (loi Lamy), remplaçant les 751 zones urbaines sensibles (ZUS) antérieurement identifiées parmi les 2 492 quartiers bénéficiant des anciens contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

7 % C'est la part de la population regroupée dans ces quartiers,

soit 4,8 millions d'habitants. Cela concentre un tiers du parc de logements sociaux. Ces derniers représentent plus de 60 % des habitations dans ces quartiers, contre moins de 20 % dans les quartiers environnants.

87 % Part des logements sociaux répertoriés en Ile-de-France, dans les QPV, qui ont été achevés avant 1977, contre 54 % de l'ensemble du parc social des agglomérations dans lesquelles se situent ces quartiers.

terminée. « *La moitié des logements sociaux détruits sont reconstruits hors des quartiers sensibles pour rééquilibrer l'offre à l'échelle de l'agglomération et permettre une diversification de l'habitat*, poursuit Caroline Bollini, directrice de la stratégie et de l'accompagnement des acteurs à l'ANRU. *On libère ainsi des surfaces pour construire des logements du parc privé en accession à la propriété ou en locatif privé. Pour 140 000 logements démolis, nous devons construire 80 000 logements privés, avec l'aide des leviers mis à disposition par l'Etat.* » En portant l'objectif de logements sociaux par commune de 20 % à 25 %, la loi Duflot du 18 janvier 2013 sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement poursuit cet effort de rééquilibrage. Mais l'attractivité résidentielle ne se règle pas en cinq ans.

Héberger aussi les plus démunis

L'observation des politiques de logement en termes de mixité sociale est aussi brouillée par l'interférence de la politique d'hébergement et d'accès au logement, renforcée par la loi Boutin du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (dite loi MOLLE) qui vise des objectifs bien différents : proposer un logement digne aux sans-abri et mal logés, et les orienter vers un habitat décent adapté à leur situation, donc très social. La prévention de l'exclusion et l'insertion des personnes défavorisées mobilisent 1,4 milliard d'euros par an dans le budget de l'Etat, alors que 12 milliards d'euros correspondent aux différentes aides au logement : aide personnalisée au logement (APL), allocation logement sociale (ALS) et allocation logement familiale (ALF).

En Ile-de-France, 53 000 personnes sont hébergées quotidiennement, dont 18 000 en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), 10 000 en location solidaire Solibaïl (locatif privé délégué à des associations et travailleurs sociaux), et 25 000 en hôtel, selon les chiffres de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL), cités dans le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur l'évaluation de la prévention des expulsions. En 2013, ces nuits d'hôtel ont coûté près de 150 millions d'euros, en hausse de 38 % sur un an ! Le télescopage de ces différentes politiques illustre la difficulté à concilier leurs objectifs et à coordonner leurs outils. Pour améliorer la mixité sociale, le renouvellement urbain doit aussi favoriser la diversité des locataires en HLM.

MODERNISER ET CLARIFIER LES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

« *Le problème du plan de rénovation urbaine est qu'il n'avait pas de prise sur la politique d'attribution des logements sociaux* », relève ainsi M^{me} Bollini. Ce défaut a été corrigé par la loi Lamy en 2014, qui a inscrit les interventions de l'ANRU dans le cadre d'une organisation des politiques d'attribution pour la mise en œuvre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 2014-2024. Toujours en 2014, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a posé les bases d'une gestion partagée des logements sociaux entre les différents acteurs, notamment le préfet, les bailleurs sociaux et Action Logement (ex-1 % logement pour les salariés). Etape décisive pour améliorer la mixité dans le logement social, la gestion des demandes a encore été améliorée en 2017 par la loi égalité citoyenneté, qui a créé des Commissions intercommunales d'attribution (CIA) annexées aux conventions de renouvellement urbain des quartiers prioritaires, mais aussi dans l'ensemble du logement social.

Un fort taux de refus

Si bien des demandes de logements sociaux restent insatisfaites, l'inverse est aussi fréquent : des logements peinent à trouver preneur, en partie en raison de la lourdeur du système d'attribution. Les demandeurs de logements sociaux renseignent des préférences, notamment la surface souhaitée selon leur situation familiale, et la commune ou l'arrondissement recherché dans les grandes villes, en indiquant jusqu'à huit choix. « *Un*

des soucis des bailleurs sociaux est que ce système d'attribution entraîne un fort taux de refus des propositions de logements, simplement parce qu'elles peuvent intervenir au mauvais moment, comme en cours d'année scolaire, ou au mauvais endroit, et ne pas correspondre aux contraintes géographiques des demandeurs, par rapport à leur travail ou l'école de leurs enfants », explique Jean-Claude Driant.

Une proposition de logement social sur trois à Paris donnerait ainsi lieu à un refus. Pour y remédier la ville de Paris a créé en 2015 un site Web, LOC'annonces. Pour la première fois, l'offre de logements sociaux était présentée aux demandeurs avec la même transparence que l'offre privée, par des annonces décrivant les logements avec leur adresse et leur loyer, contrairement aux pratiques d'attribution des logements sociaux plus opaques. L'idée était d'aller vers la « location choisie », contrairement au système d'affectation traditionnel, et comme cela se fait déjà dans d'autres pays européens.

Logements sociaux, logements privés

Améliorer les procédures d'attribution des logements sociaux ne suffira pourtant pas à régler les problèmes de mixité sociale et de logement en général, pour deux raisons. Premièrement, la pénurie de logements sociaux est davantage un problème de flux que de stock. « *Il y a 4,6 millions de logements sociaux en location, mais l'offre disponible est en réalité dix fois moins importante, seuls 450 000 logements sociaux étant libérés chaque année par leurs locataires*, détaille Jean-Claude Driant. *La construction est un complément, avec 80 000 constructions de logements sociaux par an sur les 340 000 constructions de logement de l'année.* »

Deuxièmement, le logement social ne peut régler qu'une partie des enjeux de société liés au logement, notamment en termes de mixité, dans un pays où 58 % des foyers sont propriétaires, et où le parc social représente 14 % des 35 millions de logements recensés. « *Une partie du parc privé a longtemps servi de soupape aux tensions locatives* », explique Sabine Baïetto-Beysson, présidente de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP). Explication : à défaut d'obtenir un logement social abordable, les gens se rabattent sur des logements privés mal placés, dégradés, voire insalubres, aux loyers moins élevés. « *Les personnes sans papiers ne sont pas dans le parc social, mais dans le parc privé où il y a moins de rigidité, poursuit-elle. Est-ce que la cohabitation y est plus facile ? Cela dépend de la taille des copropriétés.* »

Une copropriété sur six menacée par la pauvreté

Or, avec la lutte contre les marchands de sommeil, on détruit de plus en plus ces logements, repoussant leurs occupants ailleurs, notamment dans des quartiers plus populaires où se regroupent les habitants les moins aisés. « *Il n'y a pas que le logement social, il y a les logements privés dans des copropriétés construites dans les mêmes époques, années 1960 et 1970, qui ont connu les mêmes tendances sociales de paupérisation* », confirme Blanche Guillemot, directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Selon sa localisation et la population qui l'occupe, le parc privé est tout autant exposé à la paupérisation que le parc social. Plus de 100 000 copropriétés privées, sur 617 000, sont fragiles ou en difficultés, selon la classification établie par l'ANAH, qui intervient aux côtés de l'Agence nationale de renouvellement urbain dans près de la moitié des 200 quartiers prioritaires de la ville, pour rénover aussi le parc privé.

« *L'idée de maintenir le parc privé en bon état dans ces quartiers contribue à la mixité sociale* », estime Blanche Guillemot. Pour éviter l'aggravation des difficultés, la priorité est de mieux gérer, de réduire les impayés et d'améliorer le recouvrement. Si le redressement requiert des travaux, par exemple de rénovation énergétique pour réduire les dépenses de chauffage, l'ANAH peut en subventionner de 35 % à 50 %, versés aux syndicats de copropriétaires. Dans les situations les plus graves d'impayés de charges mettant les copropriétés en péril, la coopérative HLM Coprocoop peut racheter des lots et organiser leur portage trois à cinq ans, le temps de rétablir l'équilibre, avant de les revendre en accession sociale à la propriété entre 2 000 et 4 500 euros/m² selon les zones.

Comme l'articulation entre logements privés et sociaux, la coordination des politiques du logement avec les politiques de mixité urbaine progresse. « *Aujourd'hui, on organise la mixité au sein de chaque programme, avec une part réservée à la promotion, une part en accession sociale et une part de logements sociaux*, explique Mme Guillemot. *Ces pratiques ont fortement accru la mixité sociale.* » Avant, quand un terrain était disponible, promoteurs privés et bailleurs sociaux se battaient pour l'acheter, ce qui les obligeait à surenchérir et rendait le coût des logements sociaux trop élevés. Désormais, quel que soit le gagnant, une partie des logements sont achetés et exploités en habitations à loyer modéré.

« *La loi égalité citoyenneté du 29 janvier 2017 va aussi un cran plus loin dans le portage intercommunal des projets pour rééquilibrer l'offre de logement dans la continuité de la loi Lamy*, complète Caroline Bollini, de l'ANRU. *L'intégralité des logements sociaux détruits dans les quartiers ciblés par le nouveau Programme national de renouvellement urbain devra être reconstruite hors site, contre la moitié dans le cadre du premier plan. En contrepartie, encore plus de foncier sera libéré pour la construction de logements privés pour loger notamment les salariés, dans un objectif de diversité.* » Action Logement est d'ailleurs le principal financeur de l'ANRU.

Coordonner politiques de mixité urbaine et politiques du logement

L'articulation interbailleurs à l'échelle intercommunale est une autre clé, en particulier en Ile-de-France où un enjeu de ségrégation Est-Ouest s'ajoute au problème de désenclavement des quartiers sensibles. En dehors de quelques grandes communautés d'agglomérations comme Plaine Commune (Seine-Saint-Denis), Val d'Europe et Melun Val de Seine (Seine-et-Marne), ou Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), il y avait peu de tradition intercommunale en banlieue parisienne. Cette lacune a été corrigée en 2015 par la loi NOTRE sur la nouvelle organisation territoriale de la République, et avec la création de la Métropole du Grand Paris. « *Avant, il n'y avait pas d'instance politique pour gérer la mixité Est-Ouest de l'Ile-de-France. Maintenant, on va pouvoir agir à l'échelle des problèmes. Même si cela ne résout pas tout, c'est une réponse cohérente, et une première étape pour les acteurs locaux* », ajoute Caroline Bollini.

Les politiques publiques du logement en faveur de la mixité sociale ne peuvent résoudre tous les maux de la société et être la seule réponse aux problèmes de ségrégation territoriale. Mais leur adaptation pragmatique à ces nouveaux défis et aux réalités du terrain est porteuse de progrès. Incontestablement, la loi SRU a permis de développer la mixité, même si ses pouvoirs restent limités face aux forces du marché entretenant la

TROIS TYPES DE LOGEMENTS SOCIAUX

On recense 4,8 millions d'habitations à loyer modéré (HLM) en France, dont 1,2 million en Ile-de-France, recouvrant trois niveaux de loyer et de critères d'accessibilité, liés à leur financement.

LES LOGEMENTS SOCIAUX DE BASE

Parfois qualifiés de « très sociaux », ils sont financés par les PLAI,

prêts locatifs aidés d'intégration. Leur loyer moyen est de 5,40 euros/m²/mois. Ils peuvent être entièrement payés par l'Aide personnalisée au logement (APL) pour les locataires aux revenus les plus modestes (redevables des charges). Ils représentent environ 20 % de la production de logements sociaux et 10 % du parc.

LES LOGEMENTS SOCIAUX « TRADITIONNELS »

Financés par les PLUS, prêts locatifs à usage social, ils représentent environ 60 % de

la production et 80 % du parc de logements sociaux. Leur loyer varie selon la vétusté des biens, de 6,12 euros/m²/mois pour ceux construits après 1977 et 4,90 euros pour ceux construits avant.

LES LOGEMENTS SOCIAUX « INTERMÉDIAIRES »

Financés par les PLS et PLI, prêts locatifs sociaux et intermédiaires, ils représentent environ 20 % de la production de logements sociaux et 10 % du parc, avec des loyers moyens de 8,08 euros/m²/an.

ségrégation « par le haut », c'est-à-dire la tendance des habitants aisés à se concentrer dans les quartiers dont ils font monter les prix et loyers, entraînant une gentrification qui repousse les moins riches.

Un enjeu clé des politiques de mixité sociale par le logement reste aussi de définir la mixité que l'on souhaite promouvoir et les moyens de l'obtenir. Alors que les écarts de revenus sont souvent mis en avant, l'amélioration de la diversité des populations peut aussi s'intéresser à d'autres critères au cœur des préoccupations de notre époque, notamment pour éviter la ségrégation et les communautarismes culturels ou ethniques. Si les politiques du logement ont montré leur capacité à améliorer la mixité sociale au fil de leurs ajustements, la définition de ses objectifs reste un défi entre les mains des citoyens et des représentants de la nation.

GILLES POUZIN, JOURNALISTE